

MONNAIE, CRÉDIT, FINANCES EN CHINE DE 1840 À 1937

JEAN-MARIE THIVEAUD *

La situation contemporaine des crises en Asie du sud-est constitue sans doute un événement d'exception, au regard de l'extension des marchés financiers dans cette zone comme au niveau international. La mondialisation économique et financière est assurément un précédent de taille dans l'histoire de l'humanité, en cette fin de XX^{ème} siècle, mais il convient néanmoins de rappeler que ces phénomènes, quoique d'une ampleur différente, s'étaient déjà manifestés à la fin du siècle dernier et au début du XX^{ème} siècle¹. La situation en Asie orientale ne présentait évidemment pas les mêmes caractéristiques qu'aujourd'hui puisque, dans le cas de l'Indo-Chine et de la Chine, la pénétration des grandes puissances occidentales sur les marchés monétaires, bancaires et plus largement commerciaux a contribué à transformer les dispositifs antérieurs de ces vieilles civilisations. Cet article présente les évolutions financières de la Chine, dans la période qui va du milieu du XIX^{ème} au premier tiers du XX^{ème} siècle, et de ses relations avec la France et d'autres nations². Les différents aspects de la reconstruction économique, fondée sur la réorganisation monétaire et bancaire, en même temps que sur les relations diplomatiques, couvrent donc les années 1840 à 1937, entre la Guerre de l'opium et le dernier conflit sino-japonais, avec, de temps en temps, quelques brefs retours rétrospectifs sur les périodes de la haute antiquité.

27

* Conseiller historique de la Caisse des dépôts et consignations, délégué général de l'AEF.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance à Frédéric Vidal, chargé de recherches à la Mission des travaux historiques de la Caisse des dépôts, qui a recueilli dans plusieurs bibliothèques une abondante documentation, ainsi qu'à mon fils Frédéric, attaché à l'École supérieure de guerre, qui a trouvé de nombreux ouvrages dans les collections de l'École militaire. Ces documents anciens et d'origine diverse m'ont permis, après de longues lectures, de mieux comprendre les mécanismes financiers de l'Asie orientale et j'espère que le lecteur saura s'y retrouver.

1. Voir Karl Polanyi, *La Grande transformation*, Paris, Gallimard, 1984.

2. Nora Pirovano-Wang, *L'Asie orientale de 1840 à nos jours*, Paris, Fernand Nathan, 1979.

Les relations diplomatiques et militaires entre la Chine, la France et les puissances occidentales

Après le traité sino-anglais de 1840, au moment de la guerre de l'opium, le traité de Whampoa (aujourd'hui Huangpu), signé le 24 octobre 1841 entre la France et la Chine, constitue le premier acte autorisant l'accès des Français dans les ports du Céleste Empire. Il fait suite aux accords militaires et commerciaux conclus, quelques années plus tôt, entre l'Angleterre et la Chine. Déjà, diplomates et missionnaires avaient parcouru, depuis longtemps, le territoire de l'Empire du Milieu et implanté à la fois le christianisme et le négoce. L'envoi d'une légation en novembre 1843, conduite par M. de Langrené, permet l'installation d'une ambassade royale dès 1844. Une mission commerciale, dirigée par C. de Montigny, rend compte régulièrement des modalités d'organisation et de négociation entre la Chine, la France, l'Angleterre, etc.³ Les rapports réguliers soulignent à la fois et surtout les échanges commerciaux de toute nature mais mettent aussi en valeur les questions liées à la monnaie et au crédit. En 1845, un nouveau traité est signé avec la France et l'Angleterre qui ouvre cinq ports chinois à la présence française, autorisant commerçants et missionnaires à installer établissements de commerce, églises, cimetières, écoles et hôpitaux⁴. En novembre 1855, une proposition faite par Napoléon III aux Anglais vise à élargir les relations commerciales et diplomatiques entre la Chine et l'Europe, et à mettre en place des légations diplomatiques à Pékin. Les émeutes de Canton, en décembre 1856, conduisent Anglais et Français à mobiliser des escadres pour remonter les fleuves de Chine et à chercher, entre l'hiver 1857 et le printemps 1858, un contact direct avec l'empereur et le gouvernement impérial, qui restent très réservés. Dans le même temps, la révolte des Taï-Ping bouscule l'ordre intérieur et les armées chinoises interrompent la lutte contre les Européens pour chasser « les rebelles aux longs cheveux ». Le gouvernement de Pékin tentant de retarder les négociations diplomatiques, les deux flottes anglaise et française bloquent le port de Tien-Tsin, près de Pékin, en mai 1858, forçant les Chinois à s'enfuir. Les traités furent donc enfin signés par des fonctionnaires impériaux, séparément entre quatre puissances, la France, l'Angleterre, la Russie et les États-Unis, entre le 13 et le 27 juin 1858. Mais l'empereur et son gouvernement ne voulurent pas souscrire à ces traités arrachés à des agents de l'Etat et les missions diplomatiques durent

3. C. de Montigny, Documents sur le Commerce extérieur, Chine et Indo-Chine, *Ministère de l'Agriculture et du Commerce*, 1845-1848.

4. Ernest Lavisse, Histoire de la France contemporaine, depuis la révolution de 1789 jusqu'à la paix de 1919, Paris, Hachette, 1921, T.IV à VIII ; Cordier, Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales, Paris, 1903 ; Ministère des affaires étrangères, Affaires de Chine, 1884-1900, Livres jaunes ; Paul Claudel, Les agendas de Chine, Paris-Lausanne, L'Age d'homme, 1991.

quitter la capitale en janvier 1859. Du coup, les Alliés, au premier rang des quels la France et l'Angleterre, organisent une deuxième expédition, entre septembre 1859 et octobre 1860. Ils prennent les ports près de la capitale, entrent dans Pékin et pillent le Palais d'été. Une nouvelle convention est donc signée le 25 octobre, complétant positivement le traité de 1858 et organisant des relations régulières entre les Européens et le gouvernement chinois. Après la mort de l'empereur chinois en 1861, les légations européennes s'installent enfin à Pékin ; l'armée française soutient les troupes chinoises contre les ravages des Taï-Ping, la marine française construit l'arsenal de Fou-Tchéou. La Chine ouvre donc son commerce avec la France et les nations européennes, préalable à la politique coloniale en Indo-Chine. La conquête française du Tonkin et l'occupation de l'Annam, entre 1868 et 1873, bousculent les relations franco-chinoises en 1876. Le gouvernement chinois envoie des troupes au Tonkin et refuse de reconnaître les traités avec l'Annam, tandis que les Pavillons-noirs, anciens Taï-Ping, s'allient aux militaires chinois pour repousser les soldats français. L'opération s'achèvera par le traité de Tien-Tsin du 11 mai 1884 par lequel la Chine retire ses troupes, accepte les traités et laisse la liberté du commerce sur les frontières. Mais ce traité est rompu par le fait d'un changement de gouvernement en Chine, relançant ainsi la lutte des militaires français contre la Chine, la destruction de l'arsenal de Fou-Tchéou, le blocus du golfe de Petchili. Un nouveau traité de Tien-Tsin est donc signé, le 9 juin 1885, après le traité de Paris du 14 avril précédent : la Chine renonce à sa souveraineté sur l'Annam, ouvre deux villes du Yunnan au commerce européen, autorise les ingénieurs et industriels français à participer au développement économique en territoire chinois. Entre 1894 et 1899, la Chine passe ainsi sous la protection des États européens, l'Allemagne, l'Angleterre, la France et la Russie ; elle s'ouvre à leurs capitaux et à leurs entreprises financières et industrielles, et négocie avec eux cinq grands emprunts. L'arsenal de Fou-Tchéou est reconstruit par des personnels français⁵, la France obtient le droit de prolonger le chemin de fer du Tonkin jusqu'au Yunnan, d'établir une station navale dans la baie de Kouang-Tchéou et d'agrandir sa concession à Shangaï. Dans ces cinq dernières années du XIX^e siècle, le nombre des maisons de commerce étrangères s'élève ainsi à 1100 dont 427 anglaises, 122 allemandes, 64 françaises. Mais l'impératrice Tseu-Hi, après avoir enfermé l'empereur, son mari, vient soudain bousculer la situation en reprenant les rênes du pouvoir et en annulant les réformes et conventions. En 1900, les Mandchous et les Boxers se liguent pour éliminer les étrangers, menaçant les ambassades européennes, américaine et japonaise ; celles-ci

5. Paul Claudel, *L'Arsenal de Fou-Tchéou, oeuvres consulaires : Chine 1895-1905, Paris-Lausanne, L'Age d'homme, 1995.*

réussirent néanmoins à se défendre, en attendant les secours d'une colonne de 15 000 hommes qui mit à sac Tien-Tsin et Pékin, en juillet-août 1900. La cour impériale s'étant enfuie, il fallut dix mois de négociations pour obtenir, par un traité du 16 octobre 1901, une indemnité de 1687 millions, payables aux puissances, qui mettait fin aux partages entre la Chine et l'Europe. Dès lors, la politique diplomatique de la France en Chine se réduit, tandis que l'Angleterre, les Etats-Unis, la Russie et l'Allemagne poursuivent encore une forme d'extension de la colonisation, bientôt perturbée par la Révolution de 1911 et les troubles qui suivront sous les gouvernements républicain et national jusqu'à 1937.

Le système financier chinois

Le système monétaire en Chine

Les monnaies-métal

De vieilles traditions tendent à laisser penser que la Chine a été le berceau de la monnaie métallique, dès la plus haute antiquité, que différents auteurs asiatiques placent vers 1122 av.J.C., sous la dynastie Tchéou. Sans doute, dans ces périodes, la monnaie métallique était-elle frappée sous la forme bien connue des couteaux ou fondue en lingots, mais il semble, d'après les recherches récentes, que les vraies pièces chinoises soient à peu près contemporaines des pièces du Bassin méditerranéen, soit vers le VII^{ème} siècle av.J.C.⁶ L'élément monétaire officiel et principal restera, au long des siècles, le *taël* ou lingot d'argent, en forme de monnaie-marchandise, tendant à devenir, notamment au cours du XIX^{ème} siècle, une sorte de monnaie légale, utilisée essentiellement dans le réseau bancaire, pour le change intérieur. La multiplicité des taëls de toute nature sur le marché monétaire chinois a contribué à sa désorganisation, en particulier dès lors que la Chine s'est ouverte au commerce extérieur. Le taël officiel se décompose, au milieu du XIX^{ème} siècle, en quatre espèces : le *fan-ku-ting* ou barre d'argent du Trésor ; le *yuen-pau-ting* ou grand soulier d'argent ; le *kwàn-hiàng-ting*, ou sycée du hoppo, sujet à un faible escompte, variant de 1 à 5 macés pour 100 taëls ; le *yen-hiàng-ting*, ou sycée du commissaire des sels, sujet au même escompte que le précédent⁷. Le *taël de la Trésorerie* a été institué par l'Empereur Kang Hsi, au début du XVIII^{ème} siècle, en forme d'étalon de compte et aux termes d'une loi monétaire et fiscale qui, finalement, entraîna une série de désordres et d'abus entre les gouvernements provinciaux et le gouvernement central, des fraudes à répétition dans le réseau des percepteurs, etc..

6. Cf. J.M.Thiveaud et S.Piron, *De la monnaie électronique à la monnaie d'électron...*, in : REF, n°32, printemps 1994.

7. Cf. C. de Montigny, *Manuel du négociant français*, 1845, *op. cit.*

Après la guerre d'opium de 1840 qui avait déstabilisé le système monétaire, le gouvernement impérial rajouta un autre taël, le *taël de la Douane*, établi d'abord dans la province de Canton puis sur l'ensemble du territoire, à la suite des deux traités de 1858 avec la France et l'Angleterre et aux fins de favoriser les emprunts étrangers et le paiement des dettes extérieures.

Une grande variété de taëls locaux a circulé pendant des siècles sur le territoire de l'Empire, provoquant le plus souvent une grande confusion dans le commerce intérieur. L'un des plus célèbres reste le *Kuei yuan* de Shanghai, prépondérant pendant très longtemps sur le marché monétaire mais ne constituant qu'un étalon fictif de compte et de change.

La seule monnaie de base pour l'usage général est une monnaie de cuivre, qui est, au milieu du XIX^{ème} siècle, équivalente à 12 % de la piastre de 6 fr., soit 5 millièmes de franc, dite *li* ou *tsien* ou *sapèque* en chinois, *cash* en anglais. Cette monnaie est héritée des très anciennes monnaies frappées sous la dynastie Tching, au III^{ème} siècle av.J.C.. La dynastie suivante des Han frappa une nouvelle pièce, le *Wou-Tchou*, remplacée plusieurs siècles après par le *Tong-Pao* ou monnaie courante en chinois, dont le poids fut ramené à un dixième du taël et qui continua de circuler jusqu'au début du XX^{ème} siècle mais avec une valeur réduite dès lors que ces pièces rondes ou ovales munies d'un trou carré et réunies par un manche ou une ligature de jonc pour constituer un paquet de cent pièces, dit *mace*, ne représentaient plus, vers 1850, qu'une millième partie du taël d'argent. Comme le rapporte le père Huc, missionnaire lazariste en Chine à partir de 1844 : « Grâce à la sapèque on trafique en Chine sur les infiniment petits. On peut acheter une tranche de poire, une noix, une douzaine de fèves frites, un cornet de graines de citrouille, boire une tasse de thé, ou fumer quelques pipes de tabac pour une sapèque... Cette division extrême de la monnaie chinoise donne naissance à une infinité de petites industries faisant vivre des milliers d'individus. »⁸

A cette époque, les monnaies nominales sont donc le *liang*, le *tsien*, le *fan* ou le taël, puis le *mace* et le *candarin*. Le taël vaut 1600 cashes, le *mace* en vaut 160 et le *candarin* 16. Converti en franc du XIX^{ème} siècle, le taël vaut 8 francs, le *mace* 80 centimes, le *candarin* 8 centimes et le cash 0,08 centimes.

L'originalité de la monnaie chinoise tient à l'intégralité de sa valeur, le métal n'étant jamais dissocié de la monnaie, conçue comme une marchandise, *res in commercio*. Le taël n'est pas une monnaie de compte mais un mode de libération des dettes. La valeur des métaux précieux, or, argent, ou des autres métaux comme le cuivre, ne connaît pas en Chine les variations qui ont affecté, dans le XIX^{ème} siècle, les monnaies

8. R.E. Huc, *Souvenirs d'un voyage dans la Tartarie et le Thibet*, Paris, Librairie générale française, 1962.

européennes, au gré des hausses ou des baisses du prix de l'argent par exemple. En fondant leur système monétaire sur l'étalon-métal, les Chinois ont ainsi limité les fluctuations des prix des denrées et marchandises. La Chine est ainsi le seul pays où la législation ne régule pas le système monétaire, où les métaux précieux demeurent l'étalon des monnaies et où la qualité de la monnaie reste indépendante des phénomènes politiques et économiques⁹.

Sur un autre plan, les monnaies étrangères, piastres, dollars, etc., sont des monnaies courantes en Chine mais non reconnues par le Gouvernement. Elles circulent essentiellement dans les zones portuaires, elles sont exclusivement utilisées pour le commerce international, souvent estampillées par les changeurs chinois mais aussi très souvent contrefaites par des faussaires qui diffusent largement des faux dollars. Selon un adage chinois, *la matière demeure et la forme se perd*.

La province de Canton est la première à ouvrir ses portes au commerce extérieur, en 1757, et les premiers dollars étrangers ont commencé de circuler à Canton dans la fin du XVIII^e siècle. L'argent monnayé importé en Chine a été ainsi surtout constitué de piastres espagnoles, frappées sous le règne de Charles IV et nommées en anglais *Carolus dollars*, ces monnaies sont échangées au poids et n'ont cours que pour ce qu'elles pèsent. Les *Ferdinands espagnols*, les piastres d'Amérique du sud et les dollars américains ne circulent que sur une partie restreinte de la Chine du sud. Ce numéraire est ensuite réexporté vers l'Inde, en paiement de l'opium « *qui est presque le seul article que les Chinois acquittent en numéraire.* »¹⁰ Seuls ont cours sur le territoire chinois, les *chopdollars* ou piastres estampillées que les négociants étrangers changent contre des dollars américains lorsqu'ils quittent la Chine. Les monnaies étrangères sont donc, le plus souvent, réduites - ou fondues - en lingot en argent ou *sycée*, sur la base de la monnaie principale, le *taël* ou lingot d'argent. Ces monnaies sont conservées et changées à Canton, dans les comptoirs des changeurs et banquiers du gouvernement : *Hangmow*, *Hopshing* et *Kwonghang*. Les dollars nationaux ou chinois commencent d'apparaître dans les années 1880-90 pour contrebalancer l'excès des importations de dollars étrangers, dollars mexicains, boliviens, chiliens, péruviens, américains, dollars de Hong Kong, de Formose, etc. En 1889, le gouverneur de Canton obtient de l'Empereur Kwan-Shi l'autorisation de frapper des dollars nationaux, ou « *dollars du dragon* », dans l'Hôtel des monnaies de la province pour interrompre la circulation des pièces étrangères. En 1895, deux ateliers monétaires à Tien-Tsin et à Wou-Chan entreprennent, à leur tour, de frapper d'autres « *dollars du dragon* » mais

9. Joseph Dubois, *L'Empire de l'argent, étude sur la Chine financière*, Paris, Librairie orientale et américaine, 1906.

10. C. de Montigny, *Manuel du négociant français en Chine*, ibidem.

l'irrégularité des poids et titres entre les ateliers provoqua une nouvelle confusion sur le marché monétaire intérieur. D'autres ateliers monétaires furent encore installés dans d'autres provinces mais, une fois de plus, la valeur variant d'une province à l'autre, la circulation se limitait finalement aux frontières de chacune d'entre elles, à l'exception des hôtels des monnaies de Kiang-Nan, Hopei et Pei-Yang qui surent élargir la circulation des espèces. En revanche, comme par le passé, la circulation des monnaies divisionnaires continua de se répandre et de soutenir les conditions de vie des populations. En 1890, Canton entreprend de frapper de nouvelles pièces divisionnaires en argent, enrichissant les ressources de la province mais entraînant une circulation excessive et une concurrence violente entre les autres ateliers qui provoquèrent un bouleversement du système décimal et une dépréciation du numéraire. Le consul Paul Claudel souligne le fait, dans l'un de ses rapports diplomatiques ¹¹, en 1903 : « *Le point de vue financier et monétaire est celui qui domine actuellement toute la doctrine politique intérieure et extérieure de l'Empire... Il est beaucoup trop tôt pour envisager la question de la création d'un monométallisme d'or. La Chine ne se trouve nullement actuellement sous le régime du monométallisme argent, mais dans une anarchie complète, le signe monétaire variant avec celle de la valeur qu'il représente, enfermé de plus dans des compartiments étroits dont il ne peut sortir... La raison la plus active du désordre qui existe dans la situation monétaire chinoise et l'obstacle qui a fait échouer toutes les tentatives de réforme est la facilité qui a existé jusqu'à présent de changer le signe monétaire... Il faut faire cesser l'équivoque d'où ressort tout l'agio chinois entre le dollar-valeur et le dollar-poids... Quoi qu'il en soit, le principal besoin actuel de la Chine et des Chinois est d'argent liquide. La France doit comprendre dès lors la position que lui assure son privilège du plus gros détenteur de capital liquide et anonyme du monde.* »

33

Les billets de monnaie

La monnaie de papier remonte au IX^{ème} siècle, vers 807, sous la dynastie des Tang, avec l'apparition des *Feitzin* ou monnaie volante, échangés par le gouvernement contre le numéraire et circulant entre les commerçants ¹². Au X^{ème} siècle, en 960, au début de la dynastie des Soung, l'empereur Thai-Tsu autorise les marchands à déposer leurs espèces dans les trésoreries en échange de billets, dits *pian-thsian*, ou monnaie courante. A la fin du siècle, le papier circulait pour 1 700 000 onces d'argent, soit 11 660 000 francs de l'Union latine, valeur 1890. Au même moment, plusieurs grandes banques du Setchouan émettent des billets, les *Kia-Tzeu*, à destination des populations et en espérant ainsi

11. Paul Claudel, *Livre sur la Chine, Paris-Lausanne, L'Age d'homme, 1995.*

12. Paul Leroy-Beaulieu, *Traité théorique et pratique d'économie politique, Paris, Guillaumin, 1900, pp.459-462.*

augmenter leur capital. Le résultat fut inverse, entraînant la faillite des banques et conduisant l'Etat impérial à prendre en mains, au XI^{ème} siècle, l'émission de billets d'Etat qui, d'abord émis au Setchouan, circulèrent dans la majorité des provinces. L'inflation du papier-monnaie s'accéléra lors de l'invasion mongole au XII^{ème} siècle et l'Empire décida le cours forcé. Les Mongols installés, ils relancèrent les billets. Marco Polo évoque cette pratique dans son livre de voyage : « *En cette cité de Canbaluc, est la Sèque (Zecca en italien = hôtel des monnaies) du Grand Khan... Il fait prendre de l'écorce des mûriers ... qui se trouve entre le bois de l'arbre et la grosse écorce du dehors et de cette écorce fine, il fait comme du papier... Et quand ces cartons sont faits... le plus petit vaut un demi-tournesol... un autre, un gros vénitien d'argent... et ainsi jusqu'à dix besants d'or... Et quand ces cartons sont faits, il en fait faire tous ses paiements et les fait distribuer à chacun dans toutes ses provinces... partout où il a pouvoir et seigneurie... Chacun les prend... et tous font les paiements des marchandises qu'ils achètent et qu'ils vendent.* »¹³

Une nouvelle inflation se déclenche au milieu du XIV^{ème} siècle, sous les Ming, et les billets d'Etat perdant alors la confiance du public, les empereurs décident de suspendre l'émission et la circulation. Pendant quatre siècles, les billets disparaissent mais dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, aux termes d'un édit impérial de 1852, la circulation des billets d'Etat reprend timidement et coexiste avec celle des billets émis par les banques privées, et le papier est surtout échangé avec les étrangers. Les innombrables troubles de l'époque déstabilisent cette circulation de la monnaie-papier mais en 1905, de nouvelles réformes, exposées plus loin, viennent remettre de l'ordre, elles sont liées en large partie au commerce avec l'extérieur dans les zones portuaires. En 1907, la *Banque de Houpou*, banque du Ministère des finances, est ainsi établie pour assainir les finances et réguler la circulation monétaire et fiduciaire. En 1910, à la veille de la Révolution, l'Etat décide que le droit d'émission des billets de banque lui appartient et qu'il peut le concéder aux banques qui sont, quant à elles, interdites d'émission. Cette ordonnance se perd dans la Révolution et un nouveau texte de 1915 reprend les mêmes dispositions en retirant aux banques le droit d'émission, désormais concentré entre les mains de la Banque de Chine. Il semble que ce texte soit resté, lui aussi, lettre morte.

Le change

Le change connaît en Chine un système très particulier qui suit le modèle de l'inversion, de la Chine vers l'Occident, fondé, d'une part, sur la demande et l'offre en papier de l'Occident vers l'Extrême Orient et, d'autre part, sur l'élément métal¹⁴. Le change repose donc sur une

13. Le Livre de Marco Polo, traduction et commentaire de A. T'Serstevens, Paris, Albin Michel, 1955.

14. J. Dubois, *jam cit. supra*.

dualité entre la monnaie marchandise et la monnaie papier. Les créances en taëls s'échangent rarement à Paris ou Londres contre des créances en francs ou en livres. Les pratiques monétaires sont donc très différentes d'un continent à l'autre et la pratique du change ne fonctionne pas en Chine où l'or et l'argent, particulièrement abondants sur le territoire impérial, sont en permanence fondus et recyclés pour les usages intérieurs. Parallèlement, les banques européennes vendent aux exportateurs européens des barres d'argent pour payer leurs fournisseurs chinois. Cette forme d'immobilité du change, soulignée par le vicaire apostolique de Pékin, Mgr Favier, entre 1850 et 1890, trouvera sa mutation au tournant du siècle, lorsque les grandes puissances occidentales, liguées contre les guerres des Boxers, favoriseront l'ouverture de la Chine au commerce international, entre importation et exportation, tandis que dans les décennies précédentes seule la porte de l'exportation était demeurée ouverte. A partir de 1900 et sous la pression internationale, l'Empire chinois entamera donc la réforme du change, de la monnaie et du système financier dans son ensemble. Comme l'écrit encore Paul Claudel¹⁵, en 1904 : « Il y a trois espèces de change en Chine (c'est à dire de véhicules servant à transporter une valeur monétaire à la place d'une marchandise quelconque). 1° La monnaie sert à évaluer les échanges de Chine avec l'Europe ; 2° la monnaie sert à évaluer les échanges de cette espèce de pays hybride constitué par les ports ouverts, relations de l'un à l'autre ; 3° monnaie intérieure qui sert dans les compartiments multiples qui constituent la Chine. Il y a donc trois espèces de change de la Chine sur l'Europe, des ports l'un sur l'autre, et changes innombrables intérieurs. »

35

Les réformes monétaires au début du XXème siècle

L'exportation de l'or et de l'argent n'est traditionnellement pas tolérée, sauf en petites quantités et en métaux étrangers, mais les exportations annuelles sont pourtant très abondantes. Les variations dans les cours de l'or et de l'argent sur les différentes places avec qui traitait la Chine conduisent, en 1902, à un sensible affaiblissement de l'argent, étalon-métal sur le territoire de l'Empire, affectant notamment les dollars mexicains en circulation. La Chine et le Mexique font alors appel à l'intervention d'experts américains¹⁶. Les États-Unis mettent en place une « *Commission de change international* » conduite par trois délégués américains, Jenks, Hanna et Conant, chargés d'aller, sur l'ensemble des places du monde, faire de la propagande pour le métal-argent. En 1904, le Professeur Jeremiah Jenks retourne en Chine pour mettre au point une réforme monétaire, fondée cette fois sur l'expérience récente du

15. Paul Claudel, Livre sur la Chine, *jam cit. supra*.

16. Joseph Dubois, L'Empire de l'argent, *op. cit.*

Gold exchange standard et plaçant l'étalon or dans le système chinois. Comme l'explique, en 1906, Joseph Dubois : « *Le projet de Jenks substitue un métal jusque là inconnu et dont l'effet est d'amener une brusque contraction de tout le système chinois. L'apparition de l'or, comme métal étalon, amènerait l'échelle des prix à se régler sur des bases entièrement nouvelles... La réforme monétaire prêchée par Jenks ne se fera pas, car, en dehors des Américains et des candidats à une hypothétique importation, personne en Chine n'y a intérêt.* »¹⁷ Le pronostic était juste car les puissances occidentales comme les autorités politiques chinoises le rejetèrent. En 1908, un nouveau projet de réforme est présenté par Shen Hsuan-Hwaï qui fait adopter comme étalon le taël Kuping et engage la frappe de nouvelles monnaies de taël, projet mal accepté par le monde du commerce chinois et étranger, d'où, la décision, en 1910, de frapper des dollars yuan. En avril 1911, une convention est signée entre le gouvernement impérial et la France, l'Angleterre, l'Allemagne et les Etats-Unis, pour un emprunt de 10 millions de livres, destiné à favoriser la réforme monétaire.

La Révolution d'août 1911, organisée par le Kuomingtang et Sun Yat-Sen, éphémère premier président de la République chinoise¹⁸, bouleversa ce dispositif. Mais le gouvernement républicain permit cependant de réorganiser le système monétaire chinois, quoique dans des conditions relativement précaires. En automne 1912, une commission d'étude fut mise en place, partagée entre trois options : le système du *Gold bullion standard*, le système du bi-métallisme et celui du monométallisme argent. En définitive, la commission se range au choix du monométallisme argent et, au lendemain de la Révolution, une nouvelle commission, dite « Comité du système monétaire », assistée par le Dr. Vissering, préconise l'introduction progressive du *Gold exchange standard*, mais les propositions ne sont pas adoptées par le gouvernement. La loi du 7 février 1914 reprend les bases du monométallisme argent et dispose que le dollar yuan - du nom de Yuan-Che-Kai, le nouveau président de la République chinoise qui a évincé Sun Ya-Tsen - tiendra lieu de seule monnaie légale, de seul étalon de compte, avec pouvoir libératoire illimité. Deux hôtels des monnaies, à Tien-Tsin et à Nankin, sont autorisés à frapper les nouvelles pièces de dollars légaux, à l'effigie du président de la République. Les dollars étrangers, en particulier les dollars mexicains, sortent de la circulation et sont rapatriés dans les pays d'origine. Les dollars dragons demeurent dans la circulation restreinte qu'ils avaient connue précédemment, alors que les dollars Yuan sont distribués sur l'ensemble du territoire, engageant une première unification monétaire. Toutefois, le maintien des taëls dans la circulation va réduire fortement les modalités d'application de cette réforme moné-

17. J. Dubois, *jam cit. supra*, pp. 136-140.

18. Jean Chesneaux, Sun Yat-Sen, Paris, Club français du livre, 1959 ; rééd. Bruxelles, Complexe, 1982.

taire. De nouvelles monnaies divisionnaires d'argent sont frappées à Tien-Tsin, en 1917, mais l'abondance de leur distribution dans les provinces suscite, en particulier dans les concessions de Shangai, une certaine hostilité des changeurs qui maintiennent les anciennes monnaies sur les marchés. En 1918, le ministre des Finances, Tsao Yu Ling, propose à son tour d'adopter l'étalon-or et l'émission de billets en unité d'or. La dégradation économique et politique du pays ne permettait guère de mettre en oeuvre ce projet, d'autant plus que la crise de mai 1919, dite « Troisième révolution » entraîna la chute du gouvernement de Yuan-Che-Kai et le retour de Sun Ya-Tsen. Le nouveau gouvernement, installé à Nankin, s'attelle immédiatement à une série de plans de développement économique et d'industrialisation sur l'ensemble du territoire¹⁹, reportant à plus tard les réformes monétaires.

Il faut donc attendre 1928, un an après l'installation du Gouvernement national, pour que soit convoquée, le 20 juin 1928, à Shangai, une Conférence économique nationale. A ses côtés, la « *Commission Kemmerer* », du nom d'un nouvel expert américain, remet la question de l'étalon-or dans les débats qui se poursuivront jusqu'à 1933. En attendant, le gouvernement promulgue une nouvelle loi monétaire, en 1928, qui conduit, d'abord, à l'abolition du taël, considéré comme étalon fictif, ensuite à la généralisation du dollar-étalon, à l'unification de la frappe, monopole de l'Hôtel central des monnaies, enfin à la réglementation des monnaies illégales et de la circulation fiduciaire, eu égard à l'excès de circulation des billets illégalement émis par les banques étrangères et qui, dorénavant, se limiteront au seul domaine des concessions internationales. Ces dispositions, en particulier l'abolition du taël, suscitent des oppositions dans les réseaux des banques locales, des commerçants étrangers et de nombreux économistes chinois. Le taël grâce à sa fixité de poids et de titre inspire confiance tandis que le dollar yuan dont le poids et le titre varient ne représente qu'une monnaie d'appoint. De ce fait, une partie des dispositions de la loi vont demeurer en suspens durant quelques années. Une nouvelle loi du 30 janvier 1930 crée une monnaie-or douanière, dont les billets sont émis par la *Banque centrale de Chine* et garantis par les lingots et monnaies d'or étrangères en réserve dans les caves de la Banque. Le change entre la monnaie-or douanière et le dollar yuan s'effectue selon la valeur commerciale. La grande crise agricole de 1932 va bousculer le système monétaire dans le domaine rural, remettant en cause le problème du taël, théoriquement aboli quatre ans plus tôt. La loi du 6 avril 1933 vient modifier le cours des choses en précisant que tous les paiements publics et privés seront effectués sur la base du dollar yuan, que tous les taëls seront convertis en

19. Sun Ya-Tsen, *The international development of China, Shangai, 1921* ; *Souvenirs d'un révolutionnaire chinois, Paris, 1931*.

taëls de Shanghaï et que les transactions et paiements en taëls seront désormais frappés de nullité. Les taëls d'argent seront échangés à la Banque centrale contre des dollars yuan. Dorénavant la frappe du dollar-étalon sera unifiée sur l'ensemble du territoire. L'ensemble de ces dispositions sera donc acceptée par tous les établissements de crédit, les banques étrangères, les commerçants nationaux et internationaux et les bourses. Après des millénaires, le taël ou sycée ou lingot d'argent disparaît définitivement de la circulation, remplacé par le dollar-argent. Si la Chine reste ainsi fidèle au monométallisme, il n'en reste pas moins que les fluctuations du prix de l'argent, entre hausse et baisse, affectent dangereusement la situation économique et financière du pays, les prix grim pant chaque fois que le cours de l'argent diminue. Cette hausse des prix, sensible depuis 1885, forte durant la guerre de 1914-1918, s'accélère dans les années 1926-1931, sans, pour autant, porter autant de préjudices au plan national que dans l'univers international, à la même époque. L'abandon de l'étalon-or, durant les conférences monétaires des années trente, notamment celle de Londres en 1933, conduit la plupart des pays, dont la Chine, à soutenir et stabiliser le cours de l'argent. Un accord international, géré par les Etats-Unis, est signé en décembre 1933, provoquant une hausse de la valeur de l'argent et, en Chine, une baisse des prix, aggravant la situation économique. L'Acte américain de juin 1934 d'achat international de l'argent (« *Silver purchase Act* ») suscita, d'une part, une hausse des prix sur les marchés de Londres et de New York, d'autre part, un effondrement de l'étalon-argent en Chine et la dépréciation des monnaies étrangères par rapport au dollar chinois ; l'exode de l'argent entraîna une brutale déflation et des faillites en chaîne. En septembre 1934, le gouvernement instaure le contrôle des changes ; en novembre de la même année, il taxe l'exportation de l'argent et remet en jeu, en février 1935, un nouveau comité monétaire, en organisant parallèlement une réforme des grandes banques publiques. En mars 1935, le gouvernement chinois se décide à décréter l'embargo sur l'argent métal et suspend, en juin, la convertibilité des billets de banque. Devant les troubles multiples qui affectent le système monétaire et bancaire, une nouvelle réforme est mise en oeuvre par la loi du 4 novembre 1935 qui dispose de la stabilité du change, par la vente et l'achat de devises étrangères sans limite ; de l'unification de l'unité monétaire, par l'abandon de l'étalon-argent et un régime de monnaie dirigée ; de la centralisation et du contrôle des fonds de réserve ; de la mise à niveau des prix intérieurs et extérieurs ; de la réorganisation du système bancaire ; et du contrôle de la monnaie. Une seule monnaie légale est donc désormais en place, tandis que les monnaies divisionnaires d'argent et de cuivre sont reléguées au rang de monnaie d'appoint. Cette réforme a permis le redressement général des prix, notamment dans le secteur agricole

gravement affecté par la crise de 1932, la stabilité du change international, l'augmentation des exportations et importations et, de ce fait, en 1936, la Chine connaît, pour la première fois depuis soixante ans, une balance commerciale excédentaire.

De la même manière, cette réforme favorise la consolidation des transactions des bons du Trésor sur les marchés et le redressement du crédit national chinois. Il en va de même dans les secteurs industriels et commerciaux où la réforme monétaire permet la reconstruction économique du pays. Toutefois, cet état de grâce - déjà affecté par de nombreux troubles internes dès le début des années trente, depuis la conquête de la Mandchourie par les Japonais, la « longue marche de Mao-Tsé-Toung » en 1935 et d'autres épisodes tumultueux - sombrera dans l'été 1937 avec le début de la guerre sino-japonaise qui allait durer neuf ans.

Les banques et les établissements de crédit

Les opérations de banque en Chine remontent à l'antiquité, la lettre de change a été conçue en Chine et, dès le Moyen-Age, les marchands italiens qui, comme Marco Polo, ont négocié avec les Chinois, se sont instruits en matière comptable dans les banques de l'Empire. Le réseau des banques de Shansi, celui des banques locales, animé par la *Corporation des banquiers locaux*, représentent un ensemble opérationnel et cohérent dont l'origine se situe vers entre les années 1100 et 120 av.J.C. Mais, les crises multiples, politiques, militaires et économiques, le faible développement du commerce, au cours des siècles et jusqu'au XXème, ont entraîné un ralentissement des activités bancaires. Les difficultés de communication sur le vaste territoire de la Chine, les méfiances de la population vis à vis du commerce et notamment des taxes imposées par l'Etat, expliquent cette défaillance du réseau des banques locales de type ancien²⁰. Le crédit est ainsi absent du système financier chinois dans ces mêmes années.

Dans les premières décennies du XXème siècle, la mise en place d'un double réseau de grandes banques chinoises et de banques européennes permet cependant le redéploiement du système des banques locales qui se rapprochent de la classe des commerçants et réciproquement²¹. L'ensemble de la banque en Chine suit, dans cette même période de 1840 à 1900, le modèle européen avec un intérêt qui ne dépasse pas 12 % mais la plupart des banques restent limitées au niveau de chaque province,

20. Yuen Tsé-Kien, Etude sur les établissements de crédit en Chine, *Thèse, Faculté de droit de Paris*, juillet 1929.

21. Yuen Tsé-Kien, *op.cit.supra.* ; M. Hsia, La reconstruction monétaire et bancaire de la Chine moderne, *Thèse, Paris*, 1937.

en associant aussi le réseau des banques de prêts sur gages. La plus importante, à Canton, est la banque *Anshing* qui étend son activité sur l'ensemble de l'Empire et au delà avec les puissances étrangères.

Les Monts-de-piété

Au dispositif bancaire s'ajoute celui des *monts-de-piété*, ou maisons de prêteurs sur gages, ensemble infiniment plus considérable qu'en Occident et qui remonte au VII^e siècle après J.C.²². Sous la dynastie des Tang (VII-X^e siècle), les monastères, riches de leurs trésors, fonctionnent comme monts-de-piété et, comme d'ailleurs en Occident dans les mêmes périodes, comme établissements de crédit, mais avec une particularité liée au prêt sur gage ou sur nantissement. Au IX^e siècle, le gouvernement impérial interdit la pratique du prêt sur gage dans les monastères. Sous la dynastie des Ming, plusieurs siècles après, le prêt sur gage passe dans le domaine privé et le nombre des monts-de-piété va s'accroître sur plusieurs centaines d'années. On compte 7685 monts-de-piété à la fin du XVII^e siècle, 18 969 au milieu du XVIII^e et 23 139 au début du XIX^e²³.

Durant le XIX^e siècle, les monts-de-piété, ou *diandang*, se décomposent en trois catégories, celle qui, forte de vastes capitaux, prête sur toutes valeurs et sur plusieurs années ; celle qui n'accorde que deux ans de prêts sur nantissement et la troisième dont les prêts ne peuvent excéder une année. Le taux d'intérêt est calculé sur la base de 2 à 3 % par mois, son caractère élevé tient à la faiblesse du numéraire en circulation, à l'importance du nombre des emprunteurs et aux insuffisances de la législation.

Dans les trente premières années du XX^e siècle, les établissements de prêt sur gage montent à cinq catégories. Les *dian*, antérieurs au XIX^e siècle, étaient encore forts de gros capitaux mais, du fait de l'instabilité monétaire, ils disparaissent progressivement ; il ne subsiste, en 1911, que deux *dian* à Pékin et à Nankin, qui éclatent à leur tour après les troubles de la Révolution. Les *dang*, moins riches, ont continué d'exister et ont accumulé d'importants capitaux dans cette période, reprenant pour raison sociale le titre de *diandang*.

Les *ya*, petits établissements, prêtent des sommes modestes à taux d'intérêt élevé et à court terme. Ils naissent dans le début du XIX^e, d'abord dans la province de Canton et durant les révoltes paysannes et l'arrivée des puissances étrangères dans la région. Ils se développent

22. Eric Trombert, *Monts-de-piété et maisons de prêt sur gage dans la Chine républicaine*, thèse, EHESS, 1977 ; *idem*, *Les monts-de-piété en Chine*, in : *Lien de vie, noeud mortel. Les représentations de la dette en Chine, au Japon et dans le monde indien*, sous la direction de Charles Malamoud, Paris, Ed. de l'EHESS, 1988. J. Gernet, *Les aspects économiques du bouddhisme*, Paris, Ecole française d'Extrême-Orient, 1956.

23. E. Trombert, *Les Monts-de-piété en Chine*, *jam cit. supra*.

régulièrement, pratiquant essentiellement des techniques usuraires, accroissant leurs capitaux pour constituer, en 1931, plus d'un tiers des établissements de prêt sur gage ²⁴.

Les *xiaoya* ou petits *ya* surgissent trente cinq ans après les *ya*, dans la même province de Canton et pratiquent des taux usuraires encore plus brutaux. Au début du XX^{ème} siècle, ils sont installés dans le Setchouan, le Fujian, le Guangxi et sont redoutés voire détestés par leurs concurrents.

Les *zhi* et les *an* apparaissent aussi au cours du XIX^{ème} siècle et représentent en 1930 une catégorie autonome, voisine des *dang*, mais disposent de capitaux bien plus réduits. En 1937, avant l'invasion japonaise, « les prêts consentis par les monts-de-piété représentent un dixième du montant total des crédits, soit autant que les banques et les coopératives de crédit réunies. » ²⁵ La Chine républicaine a donc soutenu et renforcé ces structures pendant plus de vingt ans mais, malgré l'augmentation du nombre des établissements, la tendance générale, au regard des statistiques du moment, est tout de même descendue à la baisse.

Les banques à statut commercial ou privé

Les banques de Shansi

Les banques les plus significatives dans les époques lointaines de l'Empire sont assurément les *banques de Shansi*, établies entre le VI^{ème} et le XII^{ème} siècles et qui demeurèrent très puissantes jusqu'à la fin du XIX^{ème}, apportant souvent leur concours aux banques indigènes ou locales ²⁶. Les commerçants de Shansi, la province la plus riche, se transformèrent assez vite en banquiers - comme le firent plus tard, dans le Moyen-Age occidental, les marchands italiens et allemands - en s'installant dans les grands centres commerciaux de l'Empire où ils jouèrent un rôle fondamental en matière financière, tant pour le commerce intérieur que pour le commerce extérieur, au XIX^{ème} siècle ²⁷. Les banques de Sanshi apportèrent leur concours en trésorerie aux gouvernements provinciaux et au gouvernement central, les fonds publics étant déposés dans ces établissements. A la requête du pouvoir, elles participaient au renflouement des dettes, aux émissions de papier-monnaie, à la circulation monétaire, jouant en quelque sorte « un rôle de banque centrale ou d'institution quasi-gouvernementale » ²⁸. Les relations avec l'Etat ne manquaient pas de poser question aux dirigeants des

24. Enquête gouvernementale, Shanghai, 1936.

25. E. Trombert, *jam cit.*, d'après une Enquête gouvernementale de 1934.

26. H. Wagel, Chinese currency and Banking, Shanghai, North China Daily News, 1915.

27. Yuen Tsé-Kien, *op.cit.supra*.

28. H. Wagel, *op.cit.supra*.

banques qui, en secret, rassemblaient des fonds importants pour couvrir les lettres de crédit et billets d'Etat dans la circulation et garantir, lorsque les cours s'effondraient, le crédit de leurs établissements. Au plan commercial, les banques de Shansi se firent une spécialité des opérations de change et des transferts de capitaux entre les places. Ces transferts, rendus très difficiles par l'incommodité des communications, s'opéraient sur le principe des compensations. Chaque commerçant partant en voyage déposait l'argent chez le banquier Shansi de sa province qui lui remettait une lettre de crédit qu'il remettait ensuite chez un autre banquier Shansi dans la ville de destination, qui lui rendait le numéraire de départ. Ces opérations, pratiquées dès le IX^{ème} ou le X^{ème} siècle, permettaient d'éviter aux commerçants les risques des transferts de fonds personnels. Le système commercial déclinant au fil du temps, les banques de Shansi, tout en conservant les dépôts de fonds publics et une activité encore solide, enregistrèrent quelques fléchissements. Le renouveau du commerce avec l'extérieur, à partir du début du XIX^{ème} siècle et plus encore après 1840, permit aux banques de Shansi d'opérer de nouveaux grands mouvements de fonds en direction des zones portuaires et en poursuivant leur vieille pratique du change. La fin du XIX^{ème} siècle déclencha la brusque décadence des banques de Shansi, d'abord, comme on l'a noté plus haut, en raison de la réduction drastique du change intérieur, sur lequel était fondée leur longue expérience, et à cause du développement des lignes ferroviaires, de la signature de nombreux traités de commerce avec les puissances occidentales, de l'élargissement des zones d'activité commerciale. Ensuite, les banques locales, longtemps soutenues par les banques de Shansi, développèrent davantage leurs activités dans le champ du commerce extérieur, grâce aux billets de commerce, les *Tchang-Piou*, et aux opérations de change, faisant ainsi concurrence aux banques de Shansi. Enfin, au début du XX^{ème} siècle, les fonds publics furent enlevés des banques de Shansi et déposés à la Banque de Houpou, banque du Ministère des finances. En 1911, l'ensemble du système des banques de Shansi, après environ quinze siècles d'existence, cessa de fonctionner et disparut définitivement.

42

Les banques locales

La majorité des banques indigènes ou locales reste attachée à la gestion des monnaies et au change intérieur, puisque les banquiers sont au quotidien aux prises avec la monnaie. Le système bancaire est très diversifié, infiniment moins concentré qu'en Europe à la même époque, mais organisant des opérations et trafics très intenses. Associées aux commerçants qui se méfient des grandes banques modernes, les banques locales pratiquent naturellement des prêts et des crédits plus chers

mais contribuent ainsi au meilleur développement du commerce et du réseau de leurs clientèles proches. Alors que dans les siècles précédents, les banques locales appartenait à une personne ou une famille, le nouveau modèle de la banque locale repose, dès la fin du XIX^{ème} siècle, sur une société de personnes ou en nom collectif, regroupant généralement trois ou quatre associés, personnellement et solidairement responsables, selon leurs parts, des dettes de la société. Au sommet de l'édifice des banques locales, la *Corporation des banquiers locaux* exerce un contrôle sur le réseau et peut autoriser l'ouverture de nouveaux établissements, à condition qu'ils présentent des garanties suffisantes. La Corporation des banquiers locaux remonte elle aussi au premier millénaire avant J.C. et elle est présidée par un *Comité* de douze administrateurs élus tous les deux ans. Elle fixe le rapport entre l'argent en lingots et l'argent monnayé, elle fixe le taux d'intérêt des différentes avances, arbitre enfin les litiges entre les membres de la *Corporation* et règle les conditions de liquidation des banques locales en faillite. En marge de la *Corporation*, dans la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, une *Chambre de compensation* est établie, sur le modèle des Chambres de compensation européennes mais avec un fonctionnement différent car, d'une part, elle contrôle la présentation et la distribution des effets au siège de chaque banque et non au bureau de la Chambre, et d'autre part, elle procède au déplacement de numéraire après la compensation. Chaque banque locale est administrée par un directeur qui gère toutes les opérations, les bénéfices et dividendes étant distribués aux actionnaires tous les trois ans seulement. Le nombre du personnel est peu important, entre trente et cinquante employés qui se partagent le service de la comptabilité générale, celui de la comptabilité courante et celui du démarchage auprès des capitalistes et des commerçants. Les banques locales de Chine empruntent d'un côté aux capitalistes avec un intérêt faible et prêtent, de l'autre, avec un intérêt élevé. Le capital de la banque, apporté par les actionnaires, n'excède pas en général 300 000 taëls (soit 4,5 millions de francs, valeur 1929), d'où la nécessité de recourir aux dépôts des partenaires ou des gros clients et aux dépôts des grandes banques européennes ou chinoises, un peu plus tard. Ces opérations sont effectuées le plus souvent sous forme de dépôts à vue pouvant entraîner de brusques retraits. Ainsi, les grandes banques européennes installées en Chine au milieu du XIX^{ème} siècle font des avances aux banques locales, sur des fonds à très court terme, deux à trois jours, dites *chop loans*. Par ce biais, les banques locales parviennent à faire face aux moments de crise mais il est clair que l'absence de l'escompte dans le système de crédit chinois, depuis la nuit des temps, met en péril la sécurité et la mobilité des fonds et, partant, les opérations de crédit demeurent, comme par le passé, très limitées. Néanmoins, si l'escompte des effets de commerce est inconnu

en Chine, l'escompte des billets des banques locales, les *Tchang-Piou*, à vue ou à échéance, est largement pratiqué. Ils constituent une forme de billet de banque, à la différence près que les montants varient sur chaque billet et le plus souvent en chiffres élevés et qu'ils ne représentent pas un équivalent de numéraire. Les *Tchang-Piou* sont émis par la banque locale qui est responsable de leur paiement et se rapprochent, sinon du chèque du moins de la formule du crédit par acceptation pratiqué par les banques européennes à la même époque. Ces billets échangés de banque à banque présentent parfois l'inconvénient des retards de paiement mais ils ont aussi offert l'avantage, pendant la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle, de servir au commerce extérieur de la Chine avec les pays étrangers, surtout lorsque le système des traites, en usage en Occident, n'est pas du tout utilisé en Chine. La banque locale se substitue ainsi à l'acheteur chinois qui peut, par ces *Tchang-Piou*, payer le vendeur étranger qui, de son côté, fait escompter le billet dans une banque européenne établie sur le territoire chinois.

Le chèque apparaît au tournant du siècle, il est essentiellement destiné au commerce et se présente sous deux formes, le chèque ordinaire, semblable aux chèques des banques européennes et utilisé pour retirer des fonds en banque, le chèque à trois souches, une pour le bénéficiaire, l'autre pour la banque, le troisième pour le titulaire du carnet de chèques. Cette seconde formule s'applique surtout aux versements importants et circule dans les provinces plus que sur les places commerciales de la Chine.

Les banques locales pratiquent encore d'autres opérations de crédit : les prêts de campagne destinés à l'achat de produits agricoles par les industriels auprès des paysans ; les prêts hypothécaires, les avances sur titres, le change intérieur et surtout le crédit personnel sur compte courant, au taux maximum de 4,5 % et à échéance de six mois. Comme on l'a vu plus haut, les banques de Shansi ont soutenu longtemps les banques locales, avant d'être dépassées par les banques européennes, jouant le rôle de banques des banques. La crise du caoutchouc de 1905, puis la Révolution de 1911, provoquèrent un nombre important de faillites dans le réseau des banques locales, à telle enseigne que les banques étrangères refusèrent de poursuivre les avances à très court terme ; mais le relais fut pris par les grandes banques chinoises.

Les banques modernes ou Ngin Hang

Dès les dernières années du XIX^{ème} siècle, le souci du développement du commerce et de l'industrie en Chine saisit les capitalistes chinois, inquiets des excès d'importations étrangères sur le territoire. Pour remplacer les capitaux étrangers, l'idée de former une épargne nationale germe dans les dix premières années du XX^{ème} siècle. Les

banques chinoises, en particulier les plus grandes, se mobilisent pour, d'une part, assurer le financement du développement industriel et, d'autre part, attirer la confiance des populations en allant à la conquête des dépôts et des épargnes. La majorité d'entre elles s'orientent ainsi vers un statut de banque mixte, entre la banque de dépôts et la banque d'affaires, calquées sur le modèle des banques mixtes en Allemagne et, partiellement, en Angleterre. Elles fonctionnent essentiellement comme banques de dépôts et d'épargne vis à vis du public, tout en apportant leur concours aux entreprises industrielles et commerciales.

Plusieurs banques, à statut mixte, verront le jour à Shangai, entre le début du siècle et 1927, dont la *Banque pour l'industrie du sel*, la *Banque du Grand continent*, la *Banque Kin Zen* et la *Banque Tson Naw*. Dans ce secteur, en 1925, le montant des dépôts-épargnes des banques de Shangai s'élève à plus de 50 millions de dollars. D'une manière générale, le développement des *Ngin-Hang* s'est opéré de façon très rapide et fructueuse en quelque trente ans : la première date de 1897, en 1917 on en compte une cinquantaine et en 1935, elle sont plus de trois cent, avec une masse de dépôts, répartie dans tous les établissements, évalués à plus de 2 milliards de dollars. Une fois encore, les problèmes des guerres civiles, des invasions japonaises, etc., après avoir partiellement déstabilisé cet ensemble de grandes banques modernes, entre 1917 et 1927, vont les mettre pour longtemps dans l'embarras, après l'été 1937.

45

Les banques publiques ou parapubliques

Pendant plusieurs siècles, la Chine ne dispose pas d'un appareil de finances publiques et il faut attendre la fin du XIX^{ème} siècle pour que, compte tenu des désordres monétaires et fiduciaires déjà mentionnés plus haut, le gouvernement décide de réorganiser le dispositif de l'Etat.

La première banque établie par le gouvernement, la *Banque commerciale de Chine*, ouvre ses portes en 1896 à Shangai, en forme de société anonyme au capital initial de 1 millions de taëls qui passera à 5 millions de dollars en 1930. Par un texte du 14 mars 1907, la *Banque des Communications*, au capital de 5 millions de taëls, est fondée, à Pékin, par le gouvernement impérial aux fins de développer les entreprises publiques de navigation, les chemins de fer, les postes et télégraphes et d'assurer la gestion des dépôts, avances, transferts et toutes opérations pour le ministère des Communications. Elle rachètera aussi les actions et obligations du Chemin de fer Pékin-Hankéou. Le gouvernement républicain apporte des modifications aux statuts de la Banque des communications par un texte réglementaire du 18 mars 1914. Le capital passe à 10 millions de taëls, dont 4 souscrits par le ministère des communications et 6 par le public. Elle administre les fonds publics de la

comptabilité de l'Etat, effectue les opérations du Trésor, et peut aussi bénéficier du droit d'émission des billets. La Banque des Communications connaît une nouvelle réforme avec l'établissement du Gouvernement national, par un texte du 16 novembre 1928, qui lui confère le statut de société par actions, destinée à favoriser le développement de l'industrie nationale. Le capital est monté à 10 millions de dollars, dont un cinquième est versé par le gouvernement. Son siège est transféré à Shanghai, elle continue d'émettre les billets de banques, les obligations des entreprises publiques et privées, de gérer les recettes et dépenses des entreprises publiques, et une partie des services du Trésor. En avril 1935, le capital est élevé à 20 millions de dollars en 200 000 actions, dont 120 000 souscrites par le gouvernement. A la suite de la réforme monétaire du 4 novembre 1935, les billets de banque émis par la Banque centrale de Chine, la Banque de Chine et la Banque des communications seront les seuls qui vaudront monnaie légale, avec pouvoir libératoire illimité.

La Banque de Chine

En 1904, sur proposition du ministre des Finances, la *Banque de Houpou* est constituée avec un capital de 4 millions de taëls, répartie en 40 000 actions de 100 taëls, le Ministère des finances prenant la moitié des actions, l'autre moitié en souscription publique. Mais le public ne se rallie pas au mécanisme de la souscription et, au bout de quelques années, la Banque de Houpou se trouve dans une situation complexe. En 1908, le ministre des Finances propose alors de transformer la *Banque de Houpou* en *Banque impériale*, ou *Banque de Ta Tsing*, en forme de banque centrale. Le capital est monté à 10 millions de taëls, dont la moitié, toujours en souscription publique. Elle est dirigée par un gouverneur et un sous-gouverneur, assistés d'un conseil de direction formé de quatre administrateurs-gérants, élus par l'assemblée des actionnaires. La Banque a le monopole d'émission et impose les retraits de billets des banques privées. En 1910, la *Banque impériale* négocie avec les banques étrangères un emprunt de 10 millions de livres sterling pour encadrer la réforme monétaire mais, quelques mois plus tard, la Révolution bouleverse la situation.

Le gouvernement de Sun Ya-Tsen, puis celui de Yuan-Che-Kai, récupèrent la *Banque impériale* en confisquant les fonds des succursales installées dans les territoires envahis par les forces révolutionnaires. Les actionnaires de la Banque impériale demandent alors au gouvernement de Nankin de transformer la Banque impériale en *Banque de Chine*. La Banque impériale connaît alors sa liquidation tandis que les actions sont transférées sous forme de dépôts à la Banque de Chine, chargée d'effectuer chaque année le remboursement aux actionnaires. La Banque de

Chine est statutairement constituée par une loi votée au Parlement le 15 février 1913 et conserve encore un statut de structure privée, une société par actions à caractère commercial et non une banque d'État. Le capital de la Banque est augmenté et porté à 60 millions de dollars, divisés en 60 000 actions de 100 dollars, le gouvernement prenant la moitié à sa charge, le reste en souscription publique. Compte tenu de la situation de crise, le public ne manifeste cependant pas de grand enthousiasme pour souscrire à la Banque de Chine et le gouvernement limite finalement sa participation au tiers des 30 millions initialement prévus, dont 7 millions en rentes sur l'État. Toutefois le nombre des administrateurs-gérants est porté à neuf, les taux des intérêts et dividendes pour les actionnaires sont majorés à 7 % sur les rentes d'État et actions gouvernementales, tandis que les actions commerciales ne figurent pas au capital avant 1917. Un décret-loi de 1917 vient apporter des modifications ; les souscriptions d'actions auprès du public sont désormais effectives pour un montant de 5 millions ; les actionnaires se partagent le conseil de direction, y compris les postes de gouverneur et de sous-gouverneur. La rapide succession des gouvernements de la nouvelle République n'a pas apporté de grands bouleversements dans l'organisation de la Banque de Chine qui a su, en quelques années, gagner la confiance du public, malgré la circulaire gouvernementale du 12 mars ordonnant le cours forcé des billets de la Banque de Chine et interdisant les remboursements en numéraire mais qui ne fut suivie d'effet dans aucune succursale des provinces. La Banque de Chine, dans ces années 1913-1927 largement secouées par les guerres civiles, n'apparaît pas foncièrement comme une banque centrale d'émission ; certes, elle assure la régulation des cours, mais elle ne dispose pas du monopole de l'émission ; elle gère une partie des opérations de trésorerie de l'État ; elle reçoit en escompte les effets des banques particulières mais sans disposer du contrôle du marché. Enfin, la Banque de Chine se présente aussi comme une banque commerciale, avec une série de dispositions réglementaires fixées par la loi du 21 novembre 1917 visant l'achat et l'escompte des bons du Trésor, lettres de change et effets de commerce, l'achat et la vente des lingots et monnaies étrangères, des titres d'emprunts publics, l'acceptation des dépôts publics et privés. En 1918, l'actif de la Banque est d'environ 272 millions de dollars, en 1927, il passe à près de 570 millions, alors que les avances au Trésor ont diminué considérablement par rapport aux avances commerciales et que les dépôts ont plus que doublé, passant de 150 millions de dollars en 1918 à 330 en 1927. Entre 1924 et 1927, le gouvernement national de Nankin décide de créer une nouvelle banque centrale d'émission, la *Banque centrale de Chine*, et par un décret du 25 octobre 1928, transforme l'ancienne *Banque de Chine* en banque de change extérieur pour assurer le

contrôle des changes qui restait entre les mains des banques étrangères. Ce texte, en maintenant le droit d'émission des billets, accorde le privilège d'émettre des emprunts étrangers du gouvernement, d'administrer les avoirs de l'Etat à l'étranger, de développer et d'aider le commerce extérieur de la Chine.

La Banque centrale de Chine

En fait, la *Banque centrale de Chine* apparaît d'abord en 1924, à Canton, départ de la Révolution, sous l'impulsion du Gouvernement national qui veut, par cette structure, financer les expéditions militaires. Au moment de l'unification nationale, en 1927, lorsque le gouvernement s'établit à Nankin, une nouvelle loi confirme le statut de la Banque centrale dont le siège est transféré à Shanghai. Cette nouvelle institution est désormais une banque d'Etat et non une société par actions, au capital de 20 millions de dollars souscrits entièrement par l'Etat, avec possibilité d'ouverture à souscriptions publiques mais pour seulement 49 % du capital. La Banque centrale émet les billets, frappe les monnaies et les met dans la circulation, effectue les opérations du Trésor, émet et gère les rentes sur l'Etat. Le conseil d'administration dirigé par le gouverneur et le sous-gouverneur est composé de neuf membres nommés par le gouvernement, dont trois représentent les secteurs industriel, commercial et bancaire. Un conseil de censure de sept membres est associé au conseil d'administration. La Banque est divisée, comme la Banque d'Angleterre, en deux départements, celui des affaires et celui de l'émission.

48

Les réformes bancaires de 1909 à 1935

L'apparition des banques modernes et l'inflation de la monnaie de papier avec ses risques sur l'économie conduisent le gouvernement impérial à entreprendre une série de réformes bancaires. La première est engagée le 7 juin 1909 par le ministère des Finances, stipulant qu'aucun droit d'émission ne sera accordé à de nouvelles banques ; que tous les établissements commerciaux, sauf les banques, doivent retirer les billets de la circulation sous un délai d'un an ; qu'une couverture de 40 % en espèces et 60 % en titres publics ou effets de commerce sera demandée pour toutes les banques d'émission qui retireront les billets de la circulation sous cinq ans. Ces mesures ne furent, à leur tour, guère suivies d'effet, d'autant plus que les banques et institutions publiques des provinces, profitant de la circonstance, augmentèrent l'émission des billets, faisant éclater le principe de l'unité d'émission. Une seconde réforme, le 16 mai 1910, consacre le monopole de l'émission à la Banque impériale, mais la chute du régime, l'année suivante, ne permet pas d'entériner ces dispositions. Le gouvernement républicain, saisi par

l'inflation, prend de nouvelles mesures, le 20 octobre 1915, en restreignant le droit d'émission pour toutes les banques, la Banque de Chine conservant le monopole de l'émission. Une nouvelle loi du 27 juin 1920 modifie encore le règlement de 1915, en exigeant des banques d'émission un rapport mensuel de leurs activités bancaires et en majorant la couverture de 60 % en espèces et 40 % en titres, cette modification étant alors liée aux embarras du marché monétaire. Les réformes de 1928 et de 1935, déjà examinées plus haut, portent essentiellement sur la réorganisation de la Banque centrale de Chine, de la Banque de Chine et de la Banque des communications.

Les banques étrangères en Chine

Les Anglais sont les premiers à établir des établissements bancaires en Chine, avec la *Chartered Bank of India, Australia and China*, fondée à Londres, au capital de 800 000 livres, qui installe des succursales en Chine, la première à Hong Kong puis à Shanghai, Pékin, Hankéou et Canton. L'essentiel des opérations visait alors l'escompte des trafiquants d'opium et des commerçants de coton. L'interdiction de l'importation de l'opium en Chine entraîna des faillites mais l'activité se redressa en 1880 ; le capital passa à 1.200.000 livres en 1907 pour atteindre 3 millions en 1925.

La *Hong Kong and Shanghai Corporation* est installée en 1881 avec un capital de 2,4 millions de livres, et douze succursales sur le territoire chinois ; elle conserve les revenus des douanes et de la gabelle pour garantir les emprunts extérieurs. Ses activités essentiellement commerciales ont facilité l'extension des opérations anglaises en Chine, en servant notamment d'intermédiaire avec le gouvernement chinois pour les emprunts extérieurs, en récupérant des concessions d'exploitation pour les mines, les chemins de fer, les industries, etc.

Deux autres banques anglaises, la *Mercantile Bank of India* et la *P&O Banking Corporation* sont également présentes à Shanghai.

L'Allemagne a implanté une banque, la *Deutsche Asiatische Bank*, qui a son siège à Shanghai. Les Etats-Unis ont installé quatre banques, l'*International Banking Corporation*, avec des succursales à Pékin, Hong Kong, Tien Tsin, Shanghai, Han Kéou, Tsin Tao, Canton et Kharbine. L'*American Express Company*, l'*American Oriental Banking Corporation* et l'*Equitable Eastern Banking Corporation* ont leur siège à Shanghai.

Les banques françaises sont au nombre de deux, la *Banque industrielle de Chine* et la *Banque de l'Indo-Chine*²⁹. La *Banque industrielle de Chine* (B.I.C.), fondée en 1912, au capital de 45 millions de francs, dont 15 mil-

29. Henri Baudouin, *La Banque de l'Indo-Chine, thèse, Paris, 1903* ; Lucien-Auguste Thiollier, *Le régime monétaire de l'Indo-Chine française, thèse, Lyon, 1930* ; Paul Bernard, *Nouveaux aspects du problème économique indochinois, Paris, F. Sorlot, 1937* ; Guy Lacam, *Un banquier au Yunnan dans les années 1930, Paris, L'Harmattan, 1994, coll. Mémoires asiatiques.*

lions apportés par le gouvernement chinois, avait pour destination d'assurer le développement économique de la Chine. Mais, par suite de phénomènes de concurrence, de divers scandales et de l'opposition du *Consortium des banques étrangères*³⁰, la Banque industrielle de Chine tomba en faillite vers 1925 et elle fut réorganisée sous le nouveau nom de *Banque Franco-Chinoise pour le commerce et l'industrie*. La *Banque de l'Indo-Chine* a également installé des succursales en Chine et participé, par le biais du consortium, à la liquidation de la B.I.C. Ses agences sont à Hong Kong, depuis 1894, à Shanghai, depuis 1898, à Canton et Hankéou, depuis 1902. Elle participe très activement au développement économique et financier de la Chine.

D'autres banques étrangères occupent encore le sol chinois, des banques japonaises, au nombre de six vers 1925, deux banques italiennes, deux banques hollandaises, deux banques russes et une banque belge.

Toutes jouent, dans ces périodes, un rôle capital dans la reconstruction économique et industrielle du pays, comme intermédiaires entre le gouvernement, les banques chinoises et les capitalistes d'Europe et d'Amérique désireux de placer leurs investissements en Chine. Elles participent, comme on l'a vu, aux émissions d'emprunts étrangers, notamment pour les constructions des chemins de fer, des usines sidérurgiques, le commerce du textile, etc. Entre la fin du XIX^{ème} siècle et les années 1920, les banques étrangères sont souvent attaquées par l'opinion publique chinoise ou leurs concurrents des secteurs bancaire et financier, au prétexte de traités inégaux qui vont à l'encontre des intérêts nationaux ou encore d'abus de privilèges sur les concessions d'exploitation. A partir de 1925, des accords précis sont conclus entre les banques chinoises et les banques étrangères et, comme l'observent les économistes chinois de l'époque, cette collaboration ne peut être que profitable au commerce et à l'industrie du pays. Mais la fin des années trente et l'entrée dans les guerres ne permettront pas l'aboutissement de ces projets idéaux.

La crise internationale et économique des années 1930 affecte donc aussi la Chine, aux prises avec une puissante déflation mais dans des proportions moindres qu'en Occident. En revanche, la stabilité politique et sociale du pays constitue une véritable première dans son histoire, favorisée notamment par le nouveau système de monnaie dirigée. L'organisation financière et fiscale du gouvernement national a également facilité le développement économique, même si l'équilibre budgétaire reste indécis. Mais, dans ces années 1930-1935, entre les formations communistes de Mao Tse Toung et les forces socialistes du Gouvernement national, l'on assiste à la quasi-renaissance de deux Chines, traver-

30. J.M.Thiveaud, *Crises et scandales financiers sous la III^{ème} république*, in : REF n°41, mai 1997.

sées par de premières crises dans les populations, vite aggravées par l'invasion japonaise. La guerre engendre alors un manque de denrées alimentaires, une vague d'inflation, une poussée de spéculation qui fit monter les prix tandis que les masses rurale et ouvrière s'enfoncent dans la misère.